



Département de la Haute-Loire

Commune de CHADRAC

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Situation au 1er mars 2012

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

B - Patrimoine culturel

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
a) <u>Monuments historiques</u> Servitude de protection des monuments historiques AC1 - Pont de la Chartreuse (située sur la commune de Brives-Charensac mais déborde sur CHADRAC) - Chartreuse Notre Dame (située sur la commune de Brives-Charensac mais déborde sur CHADRAC)	Article 1 à 5 de la loi du 31.12.1913 modifiée sur les monuments historiques. Article 1er et 13 bis de la loi du 31.12.1913	 <u>Classement M.H. :</u> 21 Février 1914 Inventaire M.H. : 21 Juillet 1992	 Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

A - Energie

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) <u>Gaz</u></p> <p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.</p> <p>I 3</p> <p>- Canalisation St Germain-Laprade-Polignac Ø 150 mm</p>	<p>Article 12 modifié de la loi du 15.06.1906, modifiée par la loi du 4 Juillet 1935, les décrets-lois du 17 Juin et du 12 Novembre 1938 et n - 67-885 du 6 Octobre 1967</p> <p>Article 35 de la loi 46.628 du 08 avril 1946 modifiée par ordonnance n - 58-997 du 23 octobre 1958 (Art. 60) relative à l'expropriation</p> <p>Décret n - 67-886 du 6 octobre 1967 relatif aux conventions amiables et leur confèrent les mêmes effets que l'arrêté préfectoral d'approbation du tracé</p> <p>Décret n - 70-492 du 11 Juin 1970 (modifié par le décret n - 85-1109 du 15 octobre 1985) portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946</p> <p>Circulaire ministérielle 95-56 du 20 Juillet 1995</p>	<p>D.U.P. par A.P. en date du 3 Mars 2000</p>	<p>GRT Gaz Agence d'Auvergne 19, Allée Mesdames CS92822 03200 - VICHY</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL
-----II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

A - Energie

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
a) <u>Electricité</u> Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques I4	Article 12 modifié de la loi du 15.06.1906. Article 298 de la loi des finances du 13.07.1925 Article 35 de la loi 46.628 du 08.04.1946 modifiée Article 25 du décret 64.481 du 23.01.1964		R.T.E. LYON

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL
-----II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

C - Canalisations

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
b) <u>Eaux et assainissement</u> Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées et pluviales) A 5 - Canalisation publique d'assainissement (Concerne aussi la commune de POLIGNAC)	Loi n° 62.904 du 04.08.1962 et décret n° 64.158 du 15.02.1964	Arrêté DIPE n° 2005/79 Du 17 Août 2005	Direction Départementale des Territoires

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

D - Communications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>c) <u>Voies ferrées</u></p> <p>Servitudes relatives aux chemins de fer</p> <p>T 1</p> <p>- Ligne St Georges d'Aurac - St Etienne Châteaureux</p>	<p>Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer.</p> <p>Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.</p>		<p>S.N.C.F. 69</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL
-----IV- Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

A - Salubrité publique

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
a) <u>Cimetières</u> Servitudes au voisinage des cimetières Int 1	Article L 361.1 et L 361.4 du Code des Communes		Agence régionale de Santé

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

IV- Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

B - Sécurité publique

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>-</p> <p>Servitudes résultant des Plans d'Exposition aux Risques naturels PM 1</p> <p>- P.E.R.I. (Plan d'Exposition aux Risques Inondation) vaut P.P.R.I. (Plan de Prévention du Risque Inondation) de la Loire et de la Borne</p>	<p>Loi 82.600 du 13.07.1982 - Article 5.1 - 1er alinéa</p> <p>Loi 95-101 du 2 Février 1995</p> <p>Décret 95-115 du 17 Octobre 1995 - Titre III</p>	<p>Arrêté Préfectoral du 20 Novembre 1989</p>	<p>Direction départementale des Territoires</p>